

## annulation d'inscription au forum

Par **anna**, le **17/04/2004** à **19:44**

Comment peut on annuler son inscription au forum?

Par **Yann**, le **17/04/2004** à **19:47**

C'est trop tard, tu es de nôtres maintenant !!! Gniark, gniark, gniark.

Par **Olivier**, le **17/04/2004** à **20:21**

Alors voici un petit point sur les inscriptions au forum, ça peut toujours être utile :

Les inscriptions au forum sont libres à la condition simple de suivre les instructions d'activation du compte reçues par mail après envoi de votre formulaire d'inscription. L'annulation de l'inscription n'est ouverte qu'à (aux) l'administrateur (les administrateurs), autrement dit je suis le seul à pouvoir supprimer ton compte, et pour continuer dans ce que disait Yann, tu es donc en mon pouvoir, gniark, gniark, gniark, gniark, gniark.

Celà dit, pourquoi poses-tu cette question ? Tu viens d'arriver et tu veux déjà nous quitter ?